



République de Côte d'Ivoire
Organisation pour l'Harmonisation en Afrique
du Droit des Affaires
OHADA

BAIL À USAGE PROFESSIONNEL

ENTRE

PROPRIÉTAIRE-BAILLEUR Loba Ali Rémi

Référence identité (CNI - RC) N° C.00.23 Yosi 34 établie le 09/06/2004

Domicilié à Abidjan, Bennes 2 lot 377 Cel. +225 3604-41256111
lot 42

Email :

Compte contribuable n° 93102 70F

Dénommé au cours du présent acte « LE BAILLEUR ».

D'une part

ET
LOCATAIRE (ou dénomination) A.K.A EFFONA Adeline N. Grette

Virginia

Référence identité (CNI - RC) N° Abidjan 57-6168 305345 établie le 27/06/2019

Domicile ou siège social : Abidjan, Bennes 2

Registre de commerce N° C.I Arj 2015-A-07262

Cel. 07 90 71 93 Tél. Bureau :

Email :

Dénommé au cours du présent acte « LE PRENEUR ».

D'autre part

LESQUELS ont convenu et arrêté le contrat de bail qui suit :

BAIL

Le BAILLEUR donne en location à USAGE PROFESSIONNEL, régi par les articles 101 à 134 du Traité de l'OHADA, relatif au Droit Commercial Général pour la durée, sous les conditions et moyennant le prix ci-après indiqués au PRENEUR qui accepte, les biens et droits immobiliers dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

EDEN DISTRIBUTION
Activité - Transport d'Argent - Vente de gaz

Le PRENEUR déclare connaître parfaitement le bien loué pour l'avoir vu et visité en vue du présent bail.

ÉTAT DES LIEUX

Le PRENEUR prendra les lieux loués dans l'état où ils se trouveront lors de l'entrée en jouissance et à l'expiration du bail, il veillera à la remise des lieux dans leur état primitif (agencement, enduit peinture intérieure, etc.) sauf si le BAILLEUR en a décidé autrement.